

■ 4-7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans le contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tensions potentielles. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail pour se rendre de son domicile à son lieu de travail.

Le distancier Metric (Mesure des trajets inter-communes / carreaux) est utilisé pour le calcul des distances entre et à l'intérieur des communes. Il fournit une estimation de la durée du déplacement en heures creuses ou en heures pleines, prenant en compte la nature du réseau routier et sa fréquentation ; il s'appuie sur le réseau routier récent de 2012 (fonds routiers BDTPO 2012 de l'IGN). Pour les navettes supracommunales, les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu. Pour les navettes infra-communales, c'est-à-dire au sein d'une même commune, l'hypothèse est faite que l'ensemble des salariés se rendent au chef-lieu de leur commune.

Les effets sur la distance ou les temps de trajet liés à l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou à une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km sont écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence

qui se cache vraisemblablement derrière ces trajets longs. Cela conduit à éliminer de l'ordre de 32 000 actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail, soit à réduire le taux de 1,4 point.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2) ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (cf. fiche 1-8 « Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (cf. fiche 1-9 « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En 2012, en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en métropole. La région Occitanie se place ainsi au 7^e rang des régions de province pour l'éloignement domicile-travail. Cette part est restée quasiment stable depuis 2007.

Les actifs résidant au nord de l'aire urbaine de Montpellier sont particulièrement concernés par ces temps de trajet élevés. Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

En 2012 en Occitanie, 2,7 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est presque deux fois moins qu'en moyenne en France métropolitaine (5 %). Si on exclut l'Île-de-France où les temps de trajets sont particulièrement longs, cette part reste inférieure en Occitanie à la moyenne des régions de province (3 %).

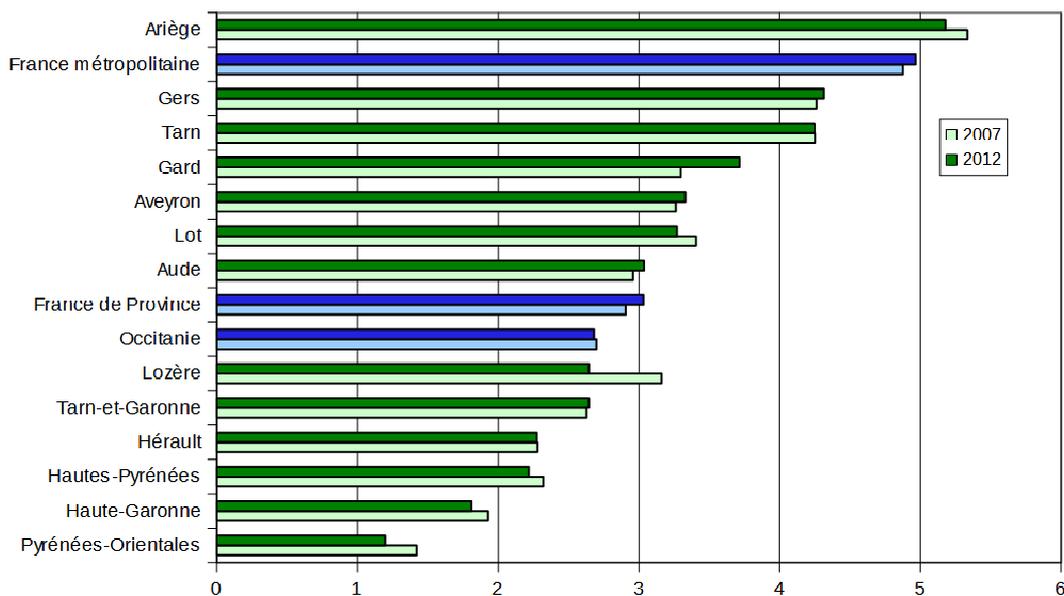
Parmi les 13 départements de l'Occitanie, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne de France métropolitaine uniquement en Ariège (5,2 %). Elle est très supérieure à la moyenne de province et a fortiori de la région dans le Gers et le Tarn (environ 4,3 %) et dans une moindre mesure dans le Gard. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est inférieure à la moyenne régionale dans l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et surtout en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Orientales.

Les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier sont les deux principales destinations des actifs très éloignés de leur lieu de travail. Jusqu'à trois actifs éloignés sur cinq dans les départements de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne et du Tarn viennent travailler dans l'aire urbaine de Toulouse, et deux actifs sur cinq dans le Gers, l'Aude et les Hautes-Pyrénées. L'aire urbaine de Montpellier attire les actifs éloignés de leur lieu de travail habitant dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales ou le Gard, mais de manière moins exclusive (entre deux et trois actifs éloignés sur dix). En effet, les actifs éloignés de ces départements travaillent également dans les aires urbaines de Marseille, Nîmes ou Perpignan. L'Aveyron et la Lozère, à distance des deux métropoles régionales, se distinguent : les aires urbaines de Rodez et de Mende attirent respectivement plus d'actifs éloignés de leur lieu de travail que les aires de Toulouse ou Montpellier.

La part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est restée quasiment stable depuis 2007 en Occitanie, alors qu'elle a légèrement augmenté en province (+ 0,13 point). Cette part est en forte baisse dans les Pyrénées-Orientales et surtout en Lozère. A l'inverse, la hausse est nette dans le Gard où elle atteint 0,4 point.

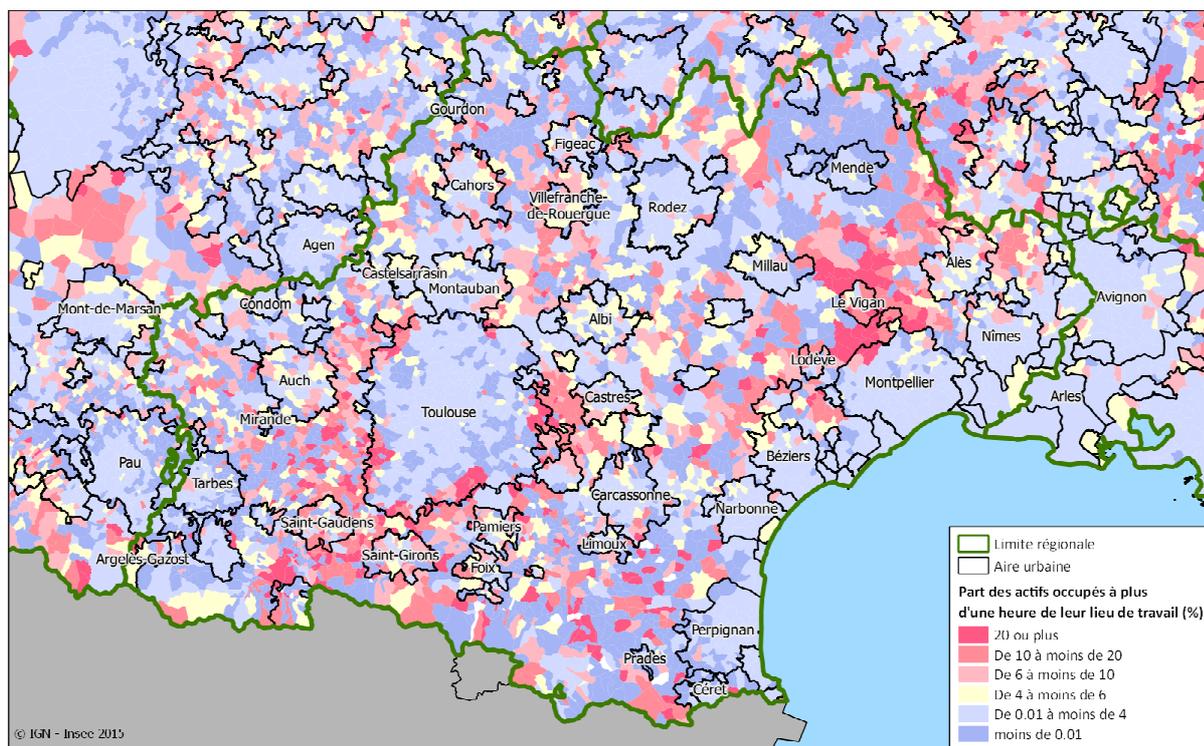
Dans la région comme en province, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes : 3,4 % contre 1,9 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires, respectivement 4,2 % et 3,3 %. ■

Nette diminution de la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en Lozère
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (en %)



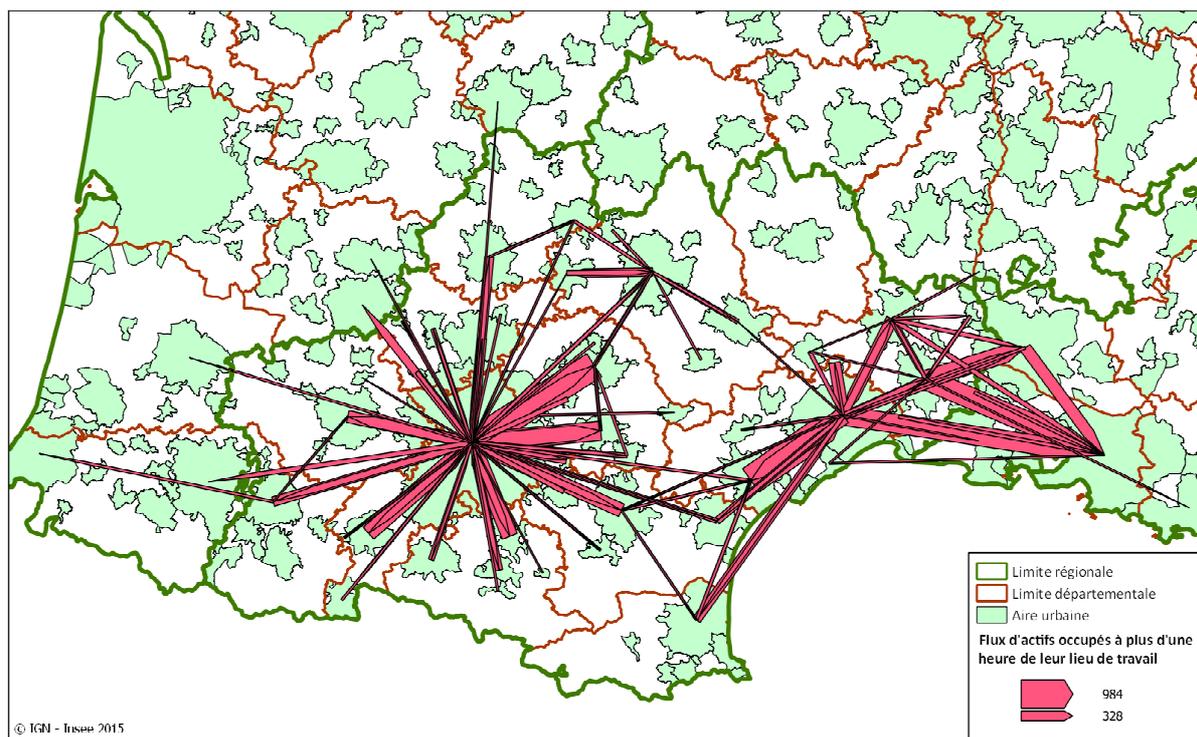
Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Une part importante d'actifs très éloignés de leur lieu de travail au nord de l'aire urbaine de Montpellier
Part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2012

Une majorité de longs trajets à destination des aires urbaines de Toulouse et Montpellier
Flux lieu de domicile - lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail en 2012



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km sont représentés.

Source : Insee, recensement de la population 2012